

Image not found or type unknown



Est ce que mon compagnon peut aller chercher mon enfant à l'école

Par **selcing**, le 11/01/2010 à 12:51

Bonjour,

Mon ex concubin refuse que mon compagnon actuel vienne chercher notre fils à l'école. Nous avons l'autorité parentale conjointe.

Est ce qu'il a le droit de refuser et de m'empêcher à ce que mon compagnon puisse prendre mon fils à l'école ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **jeetendra**, le 11/01/2010 à 13:00

Bonjour, l'autorité parentale est conjointe, partagée, votre concubin est une personne proche et digne de confiance, conclusion votre ex ne peut s'opposer légitimement à ce qu'il récupère votre enfant à l'école, bonne journée à vous.